



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
SOUS EMBARGO JUSQU'À LA CONFÉRENCE DE PRESSE

PÉTROLE DE SCHISTE À ANTICOSTI : LE CQDE S'ADRESSE AUX TRIBUNAUX POUR DEMANDER L'APPLICATION DE LA LOI

Montréal, le 19 mars 2013 - Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) annonce qu'il a présenté une requête en jugement déclaratoire impliquant Junex, Pétrolia et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) devant la Cour supérieure du district de Québec. Marc Lafrance, un résident de Port-Menier, sur l'île d'Anticosti, s'est porté co-demandeur aux côtés du CQDE.

La requête demande que la Cour supérieure assure l'application correcte de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et de ses règlements à l'égard des activités d'exploration pétrolière menées par Junex et Pétrolia sur l'île d'Anticosti. Le CQDE entend démontrer que la LQE assujettit ces activités à un régime d'autorisation sous la responsabilité du MDDEFP qui garantit le respect du droit de toute personne à la qualité de l'environnement, permet la consultation des communautés touchées par l'exploration pétrolière, et assure que la population soit adéquatement informée.

Compte tenu que des activités d'exploration pétrolière ont été effectuées sur Anticosti sans que les autorisations requises n'aient été demandées ni octroyées, et que des travaux sont planifiés par Junex et Pétrolia dans les mois à venir, le CQDE estime nécessaire de s'adresser à un tribunal pour s'assurer que la protection offerte par la LQE soit dorénavant appliquée. Il en va du respect des lois environnementales et du droit des citoyens d'être informés de manière transparente, de participer aux débats publics et d'avoir accès à la justice environnementale. Le CQDE craint que les erreurs du dossier des gaz de schiste ne se répètent.

Une copie de la requête est accessible au public sur le site Internet du CQDE : www.cqde.org

Le CQDE est un organisme sans but lucratif offrant une expertise indépendante en matière de droit de l'environnement au Québec.

- 30 -

Le CQDE est représenté par :

Me Michel Bélanger
LAUZON BÉLANGER L'ESPÉRANCE AVOCATS
286, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 2A3
Cell : 514-927-6195
Courriel : mbelanger@lblavocats.ca

Source :

Centre québécois du droit de l'environnement
454 rue Laurier est, Montréal, QC, H2J 1E7
514-272-2666 poste 26
info@cqde.org